



Part du territoire régional désigné au titre de Natura 2000



► **Type d'indicateur (DPSIR) :** Réponse

► **Question clé :**

Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?

► **Questions posées par l'observatoire :**

Quels sont les outils dédiés à la préservation de la biodiversité et comment sont-ils mis en œuvre sur le territoire ?
Quels sont leurs effets ?

CONTEXTE

Le réseau Natura 2000 est le plus grand réseau européen de sites protégés. Il regroupe un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages (animales ou végétales) et de leurs habitats, et vise à assurer leur survie à long terme. La définition de sites Natura 2000 repose sur deux directives européennes :

► **la directive "Oiseaux"**¹ qui vise la conservation des espèces d'oiseaux sauvages, notamment en préservant les sites nécessaires à leur reproduction, leur alimentation et leur migration. Ces sites sont appelés **zones de protection spéciale (ZPS)**.

► **la directive "Habitats-Faune-Flore"**² qui vise à recenser, protéger et gérer les **sites d'importance communautaire** présents sur le territoire de l'Union européenne (UE). Un site est dit d'importance communautaire lorsqu'il participe à la préservation d'un ou plusieurs

habitat(s) d'intérêt communautaire* et d'une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt communautaire* figurant dans les annexes I et II de la directive. Ces sites sont appelés **zones spéciales de conservation (ZSC)**.

Ces deux directives imposent une obligation de résultat quant au maintien en bon état de conservation des espèces et des habitats concernés, mais pas de méthode pour y parvenir ; cette dernière étant laissée à l'initiative de chaque État membre.

En France, le dispositif Natura 2000 cherche à **concilier au mieux activités humaines et préservation de la biodiversité, à travers le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites**. Pour chaque site, ce dispositif repose sur une **démarche de concertation et la mise en place d'instances de gouvernance** (comité de pilotage) associant tous les acteurs concernés (élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires fonciers, associations, usagers et experts). L'objectif est de privilégier l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux liés à Natura 2000, et plus largement à la biodiversité. Ce comité de pilotage élabore un document d'objectifs (DOCOB) qui guide la gestion du site. La mise en œuvre effective de ce document d'objectifs est assurée par un animateur de site.

Les mesures de gestion sont réalisées sur la base du volontariat, à travers la mise en place de contrats de gestion* ou de chartes Natura 2000*.

Les activités humaines susceptibles de dégrader le site doivent prendre en compte les enjeux de conservation via le dispositif d'évaluation des incidences* et grâce au "porter à connaissance" de la sensibilité des milieux.

Les termes suivis d'un astérisque (*) sont définis dans le glossaire en fin de fiche.

1 - Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, modifiée par la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009.

2 - Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, modifiée par la directive 97/62/CE du 27 octobre 1997.

Tourbière près de Saint-Brissson (58).



DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'indicateur "Part du territoire régional désigné au titre de Natura 2000" renseigne sur :

- ▶ le nombre de sites, la surface régionale et la part du territoire désigné au titre de Natura 2000 ;
- ▶ le nombre de sites, la surface et la part des sites désignés au titre de la directive Oiseaux et de la directive Habitats-Faune-Flore (certains sites peuvent être concernés par les deux directives) ;
- ▶ la localisation des sites Natura 2000 en Bourgogne-Franche-Comté.

Il ne décrit pas directement l'état de la biodiversité mais renseigne sur la mise en œuvre d'une des réponses de l'Union Européenne à l'érosion de la biodiversité.



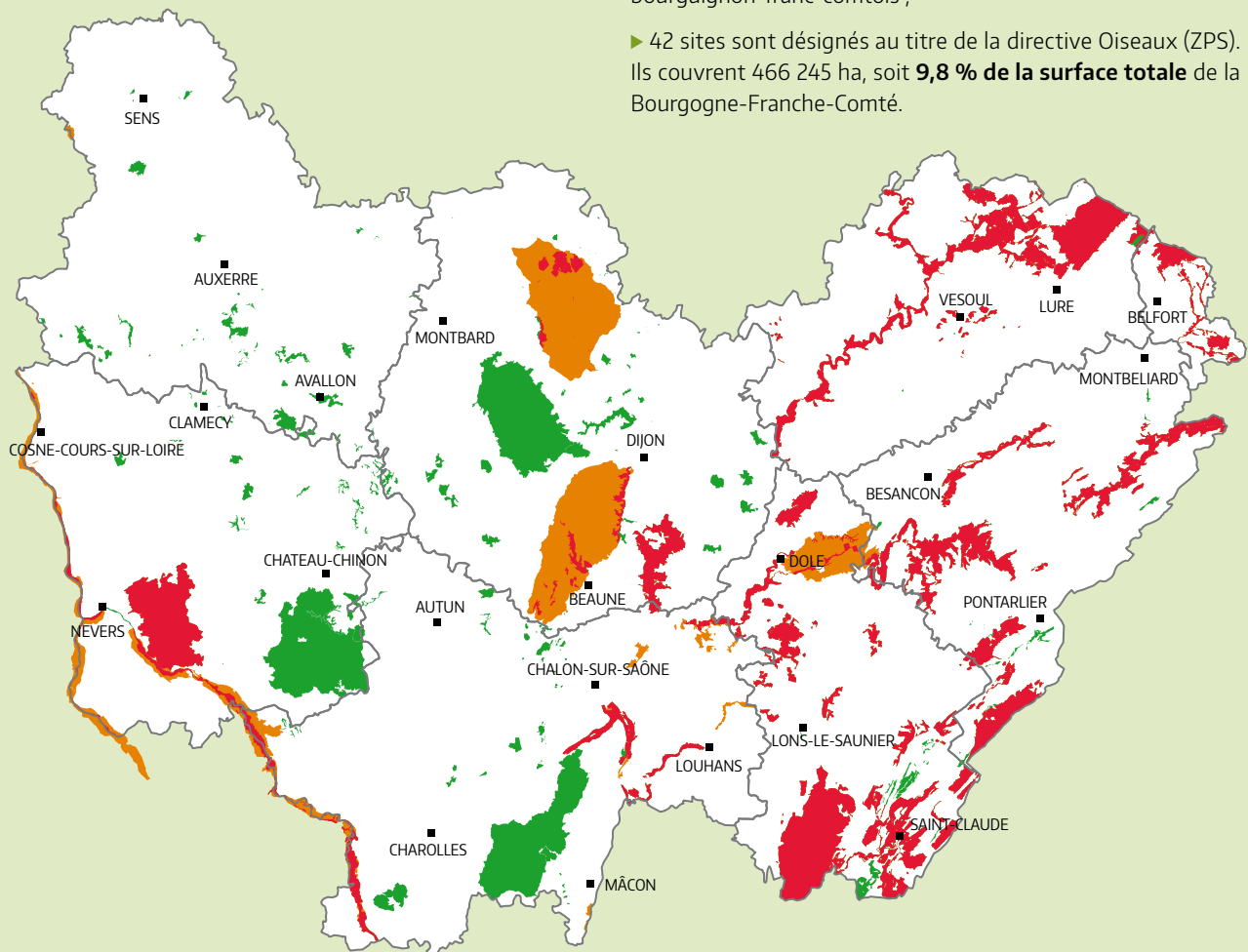
Bocage à Larochemillay (58).

RÉSULTATS

Le réseau Natura 2000 de la région comporte 140 sites et couvre 659 174 ha, soit 13,8 % du territoire régional.

▶ 98 sites sont désignés au titre de la directive Habitats-Faune-Flore (ZSC). Ils couvrent 510 626 ha, soit **10,7 % du territoire** bourguignon-franc-comtois ;

▶ 42 sites sont désignés au titre de la directive Oiseaux (ZPS). Ils couvrent 466 245 ha, soit **9,8 % de la surface totale** de la Bourgogne-Franche-Comté.



Les sites Natura 2000 en Bourgogne-Franche-Comté en 2019

- Zones de protection spéciales (ZPS)
- Zones spéciales de conservation (ZSC)
- ZPS et ZSC

© Alterre Bourgogne-Franche-Comté
Source des données : DREAL Bourgogne-Franche-Comté via ID&O BFC

CE QU'IL FAUT RETENIR

En Bourgogne-Franche-Comté, le réseau Natura 2000, composé de 140 sites, couvre 13,8 % du territoire régional en 2019, proportion proche du niveau national (12,9 %).

Il englobe **54 types d'habitats d'intérêt communautaire** (soit 41 % des habitats d'intérêt communautaire présents en France), **49 espèces animales¹ d'intérêt communautaire** (soit 52 % des espèces animales d'intérêt communautaire présentes au niveau national) et **15 espèces végétales d'intérêt communautaire** (soit 24 % des espèces d'intérêt communautaire identifiées au niveau national) au titre de la directive Habitats-Faune-Flore, mais aussi **57 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire** (soit 43 % des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes au niveau national) au titre de la directive Oiseaux.

Les **habitats d'intérêt communautaire** couvrent au total **202 576 ha**. Ils se déclinent en différents types d'habitats : forestiers (134 322 ha), agropastoraux (56 155 ha) et les marais, tourbières, éboulis... (12 099 ha).

La grande majorité des sites est dotée d'un document d'objectifs (135 sur 140, pour 595 395 ha soit 90 % de la surface). Seulement trois ZSC et deux ZPS n'en bénéficient pas encore.

Au cours de la période 2014-2018, 36 040 ha faisaient l'objet d'un contrat Natura 2000 agricole (mesures agro-environnementales territorialisées) et 1 290 ha d'un contrat Natura 2000 non agricole. Les contractualisations sont élaborées dans le cadre de l'animation des sites. Ce faisant, l'augmentation du nombre de sites animés devrait amener à une augmentation des surfaces contractualisées.

En France, le réseau Natura 2000 compte **1 776 sites terrestres** (402 ZPS et 1 374 ZSC) couvrant **12,9 % de la surface du territoire national**, soit **7 millions d'hectares** (en 2018). Le réseau est composé à 15 % de terres agricoles, 35 % de forêts, 26 % de landes et de milieux ouverts, 22 % de zones humides et 2 % de zones artificielles.

La France métropolitaine a une forte responsabilité dans la préservation de la biodiversité européenne. Elle abrite **131 types d'habitats d'intérêt communautaire** (soit 57 % des habitats d'intérêt communautaire présents sur le territoire de l'UE) ; **94 espèces animales d'intérêt communautaire** (soit 18 % des espèces animales d'intérêt communautaire), **63 espèces végétales d'intérêt communautaire** (soit 9 % de la flore d'intérêt communautaire). Au titre de la directive Oiseaux, elle accueille **132 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire** (soit 33 % des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de l'UE).

En Europe, en 2018, Natura 2000 couvre le territoire terrestre à hauteur de **18,15 %**. On dénombre 5 572 ZPS et 23 726 ZSC. Le réseau abrite au total environ **230 types d'habitats naturels** et près de **1 200 espèces animales et végétales d'intérêt communautaire**.

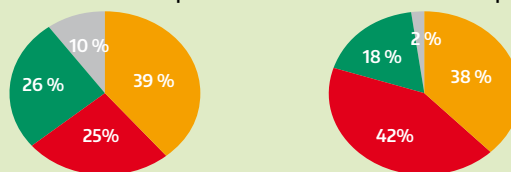
Tous les six ans, chaque pays de l'UE doit évaluer l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Trois classes qualifiant l'état écologique sont utilisées (Bensettiti *et al.*, 2012) :

- **"état favorable"** : concerne un habitat ou une espèce qui prospère et pour lequel cette situation devrait vraisemblablement se maintenir sans changement dans la gestion ou les politiques existantes ;
- **"état défavorable inadéquat"** : un changement dans la gestion ou les politiques en place est nécessaire pour qu'un habitat ou une espèce retrouve un statut favorable, bien que celui ou celle-ci ne soit pas en danger d'extinction ;
- **"état défavorable mauvais"** : concerne un habitat ou une espèce qui est en danger sérieux d'extinction, au moins régionalement.

Les résultats européens pour la zone biogéographique continentale, majoritaire en Bourgogne-Franche-Comté, indiquent un état défavorable (inadéquat ou mauvais) pour 64 % des espèces et 80 % des habitats pour la période 2013-2018² (voir figures A et B ci-dessous).

En France, c'est le Muséum national d'histoire naturelle qui a coordonné cette évaluation à l'échelle des quatre régions biogéographiques* couvrant le territoire métropolitain. Les résultats (toujours pour la zone biogéographique continentale) sont similaires à ceux de l'UE (voir figures C et D ci-dessous), avec 68 % des espèces et 80 % des habitats en état défavorable (inadéquat ou mauvais).

A / État de conservation des espèces à l'échelle de l'Union européenne **B / État de conservation des habitats à l'échelle de l'Union européenne**



C / État de conservation des espèces en France métropolitaine **D / État de conservation des habitats en France métropolitaine**



■ Défavorable mauvais ■ Défavorable inadéquat ■ Favorable ■ Inconnu

Parmi les habitats en état de conservation défavorable en France, les plus dégradés sont les habitats aquatiques, tourbeux, marécageux et agropastoraux. Dans le cas des habitats agropastoraux, près des trois-quarts sont même en état défavorable mauvais.

Bien que le réseau Natura 2000 couvre une surface relativement importante, cette évaluation montre, d'une part, que le réseau est encore en cours de consolidation et, d'autre part, que la gestion des sites ne répond pas à elle seule aux objectifs de la directive Habitats-Faune-Flore. La reconquête de la biodiversité doit passer par la mise en place d'outils complémentaires incitant à davantage de prise en compte des enjeux de biodiversité dans les secteurs socio-économiques (agriculture, sylviculture, aménagement du territoire...) et plus globalement dans toutes les activités humaines, ainsi que dans les politiques d'aires protégées et de la trame verte et bleue.

1 - 4 espèces de mollusques, 16 espèces d'insectes, 12 espèces de poissons et d'écrevisses, 3 espèces d'amphibiens/reptiles et 14 espèces de mammifères

2 - Source : www.eea.europa.eu Rubrique Biodiversity

CARACTÉRISTIQUES

Indicateur de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) 2020-2030 et du SRADDET* 2020-2025.

MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

Formule de calcul :

Part de la surface régionale couverte par Natura 2000 =

$$\frac{\text{surface régionale couverte par Natura 2000}}{\text{surface régionale totale}} \times 100$$

Part de la surface régionale en ZPS =

$$\frac{\text{surface régionale en ZPS}}{\text{surface régionale totale}} \times 100$$

Part de la surface régionale en ZCS =

$$\frac{\text{surface régionale en ZCS}}{\text{surface régionale totale}} \times 100$$

Chiffre-clé : surface régionale = 4 778 400 ha

FIABILITÉ, PISTES D'AMÉLIORATION, LIMITES

Il s'agit d'un indicateur simple et robuste qui renseigne sur une des principales politiques européennes de protection de la nature.

Néanmoins, il ne renseigne pas directement sur l'efficacité de cette réponse. Il doit pour cela être croisé avec des informations concernant l'état de conservation des espèces et des habitats, ainsi que leur évolution. Il pourrait, par exemple, être complété avec des informations sur l'efficacité des dispositifs et mesures de gestion mis en place sur chacun des sites (mesures agro-environnementales climatiques, contrats Natura 2000, chartes Natura 2000).

Il est également à mettre en perspective avec l'indicateur "Espaces naturels protégés en Bourgogne-Franche-Comté" calculé par l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB).

PAS DE TEMPS THÉORIQUE D'ACTUALISATION

Tous les 3 ans.

Source et production de la donnée

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
IDÉO BFC pour la cartographie

Références bibliographiques

Le réseau Natura 2000 en France. Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. 2009.

État de conservation des habitats naturels. Observatoire national de la biodiversité. Fiche indicateur, 2019.

Biodiversité d'intérêt communautaire en France : un bilan qui reste préoccupant. Résultat de la troisième évaluation des habitats et espèces de la DHFF (2013-2018). UMS Patrimoine Naturel, AFB-CNRS-MNHN. Septembre 2019.

Bensettiti, F., Puisseau, R., Lepareur, F., Touroult, J. et Maciejewski, L. 2012. *Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.* Service du patrimoine naturel, MNHN, guide méthodologique - DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 - février 2012, Paris, 76 p. + annexes.

Glossaire

Charte Natura 2000 : recueil d'engagements de bonnes pratiques définis dans le DOCOB de chaque site. À la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière.

Contrat de gestion : démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, moyennant une aide financière.

Dispositif d'évaluation des incidences : dispositif prévu par la directive "Habitats-Faune-Flore" et le Code de l'environnement. Pour chaque projet, il rend nécessaire l'identification des enjeux du site, des impacts potentiels sur la biodiversité et des solutions pour réduire ces impacts.

Espèces d'intérêt communautaire : espèces en danger, vulnérables, rares ou endémiques, énumérées soit à l'annexe II de la directive "Habitats-Faune-Flore" et pour lesquelles doivent être désignées des zones spéciales de conservation, soit aux annexes IV ou V de la directive et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Habitats d'intérêt communautaire :

habitats en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques, énumérés à l'annexe I de la directive "Habitats-Faune-Flore" et pour lesquels doivent être désignées des zones spéciales de conservation (ZSC).

Région biogéographique : zone qui présente des conditions écologiques relativement homogènes (notamment climatiques) avec des caractéristiques communes en termes d'espèces. L'Europe est composée de 9 zones biogéographiques, la France de quatre zones (atlantique, continentale, alpine, méditerranéenne) et la Bourgogne-Franche-Comté de deux zones (atlantique et continentale).

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Il se substitue notamment aux Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) des ex-régions Bourgogne et Franche-Comté à partir de juin 2020, et fixe des objectifs à moyen et long termes en matière de protection et de restauration de la biodiversité.

Pour en savoir plus

Centre de ressources Natura 2000 : www.natura2000.fr

DREAL Bourgogne-Franche-Comté : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Biodiversité Eau Paysages > Nature et biodiversité > Natura 2000

INPN : <https://inpn.mnhn.fr>
Rubrique Programmes > Rapports communautaires sur les directives "Nature" et > Natura 2000

Ministère de la Transition écologique et solidaire : www.ecologie-solidaire.gouv.fr
Rubrique Politiques publiques > Biodiversité et paysages > Réseau européen Natura 2000

Contact

Alterre Bourgogne-Franche-Comté
La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute - 21000 Dijon
Tél. : 03 80 68 44 30
Courriel : observatoire-biodiversite@alterrbfc.org

FICHE PUBLIÉE PAR ALTERRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN DÉCEMBRE 2019 / PAGE 4